



ENVIRONNEMENT

**«Les agriculteurs sont les pros de l'écologie »
(Jacques Laigneau, fondateur de la Coordination Rurale)**

Le premier écologiste, c'est l'agriculteur, à plusieurs titres : il met en œuvre et préserve les ressources de plus de la moitié du territoire national, tout en nourrissant les autres. Ces responsabilités essentielles assumées par l'agriculteur en font **un acteur incontournable du développement durable, ce qui mérite considération et juste retour économique.**

Pour des politiques agricoles préservant la souveraineté alimentaire et la biodiversité

Pour la Coordination Rurale, il n'y a pas d'agriculture durable sans durabilité économique et pas de développement durable sans agriculture durable !

Contrairement à la conditionnalité et au verdissement de la Politique agricole commune, la CR a toujours estimé bien plus cohérent d'**inscrire la rémunération des services environnementaux rendus par l'agriculture dans le prix payé à l'agriculteur.**

Si le respect de l'environnement et le bon sens sont des valeurs qui relèvent du travail quotidien des agriculteurs, le gain qu'ils tirent actuellement de leur travail ne leur permet pas d'assumer les risques (baisse de rendements, risque sanitaire) liés à la **transition vers des pratiques plus durables que les Pac successives ont mises en échec.**

Pour ces raisons, la CR plaide pour une **Pac équilibrée** ([voir Pac](#)), qui encadre la production et régule les marchés au niveau européen tout en les protégeant de la volatilité mondiale, sur la base de l'Exception agricole ([voir Exception agricole](#)) et de la préférence communautaire. Garantir des prix rémunérateurs est la condition *sine qua non* d'une agriculture durable. Une juste rémunération donne les moyens d'**entretenir et d'améliorer l'outil de travail** (terre, diversité génétique) pour les prochaines générations et permet d'assurer la **sécurité d'approvisionnement alimentaire en quantité et qualité** pour la population.

Pour ce faire, il serait temps d'arrêter avec la **libéralisation des échanges internationaux, véritable aberration environnementale.** Alors qu'il est demandé aux agriculteurs de réaliser leur transition écologique, l'Union européenne négocie des traités de libre-échange obligeant les États à brader leur propre production agricole en réalisant des transactions commerciales au bilan carbone catastrophique. Traités qui obligent les agriculteurs à supporter une concurrence déloyale et imposent une standardisation de l'agriculture. Car cette logique de concurrence avec les agricultures des pays plus compétitifs (mais pas forcément les plus écologistes !) fait disparaître des exploitations et spécialise les territoires. Dans certaines régions, la synergie entre céréaliers et éleveurs ne peut plus exister, les uns spécialisés en élevage et les autres en grandes cultures. Cela **réduit localement la diversité des productions et rend difficile la conception de projets alimentaires territoriaux.**

Pour une écologie compatible avec le métier d'agriculteur et une approche pragmatique de l'écologie

La CR défend une vision de l'écologie scientifique et pragmatique. **L'agriculteur doit maîtriser lui-même le savoir agronomique** inhérent à l'exercice de son métier. Il peut rechercher un conseil extérieur mais doit rester maître de ses décisions. Il doit en outre être en capacité de résister à la pression de ses agro-fournisseurs. Les dispositifs réglementaires font fausse route quand, par leur excessive complexité, **ils contraignent l'agriculteur à déléguer ses contraintes à un organisme de services** (dossier PAC, bilan de fertilisation azotée...).

Agriculture et environnement sont loin d'être antinomiques ; au contraire, **l'agriculture cultive la vie et la biodiversité. La Coordination Rurale se méfie des postures dogmatiques** : l'écologie n'est pas une affaire de croyances mais d'exactitude scientifique. La recherche de cette exactitude ne doit être guidée ni par des convictions personnelles, ni par des agendas politiques, ou encore par des considérations financières mais dans le seul souci du progrès de l'humanité et du respect de son environnement.

L'agronomie et l'écologie sont intimement liées. On ne doit pas les opposer par une politique assise sur les contraintes sous prétexte d'écologie mais promouvoir une évolution des pratiques par une politique basée sur une logique de progrès. Celle-ci ne peut évidemment pas être punitive mais incitative. Elle doit répondre aux besoins des agriculteurs qui ont pour mission essentielle de nourrir sainement et suffisamment la population, en leur laissant liberté et initiative. La France, avant de s'appliquer une nouvelle norme, doit en analyser l'impact économique, agronomique et environnemental, et bien sûr refouler toutes les importations non conformes. Avant d'interdire un produit ou une molécule, il faut s'assurer de la disponibilité d'alternatives efficaces et abordables et s'appuyer sur des études d'impacts agronomiques et économiques. Une molécule supprimée débouche parfois sur une **impasse technique et des distorsions de concurrence extra et intra-européennes**. Le plan Ecophyto (I et II) fait mine d'ignorer que l'utilisation de produits est corrélée à la pression parasitaire, elle-même corrélée au climat. Mais sur une échelle de temps plus longue, la découverte de nouvelles alternatives permettra peut-être de diminuer le recours à la chimie en agriculture.

Pour des agricultures unies dans la diversité

L'agroécologie doit être une démarche volontaire, basée sur l'expérimentation personnelle et le partage d'expériences entre collègues. L'agriculture de conservation des sols est une troisième voie possible (au même titre que l'agriculture conventionnelle ou la bio) et qui monte en puissance, l'intérêt agronomique (pour le sol) et économique (abaissement des charges) étant évident. Prenant ses distances avec les discours simplistes, **la CR défend une vision pragmatique de l'agriculture biologique**, centrée sur le développement agronomique, technique et social. Chacun avance à son rythme et **l'agriculture biologique peut servir de laboratoire et apporter des techniques innovantes à l'agriculture conventionnelle et de conservation des sols**. Dans cet esprit, la CR ne s'oppose pas à la mixité, c'est-à-dire la présence de plusieurs formes d'agricultures sur une même exploitation : l'environnement a tout à y gagner. De même, dans l'intérêt général des agriculteurs et des consommateurs, **il faut veiller à ne pas segmenter l'agriculture en deux autres catégories qui évoluent à une vitesse différente** : agriculture mondialisée agro-industrielle d'une part, agro-écologie, bio, circuits courts et labels d'autre part. Soucieuse de l'intérêt général (agriculteurs, consommateurs, citoyens), **la CR défend une vision unitaire de l'agriculture**, avec une alimentation de qualité accessible à tous, une rémunération équitable pour les agriculteurs, un usage responsable des ressources dans le respect de l'environnement.

Voir aussi les autres positions de la CR sur des sujets en relation avec l'environnement : agriculture biologique ; agriculture de conservation ; agroécologie ; biodiversité ; brevet et certificat d'obtention végétale (COV) ; certification environnementale (HVE) ; énergies renouvelables ; gestion des risques ; irrigation ; OGM et NBT ; pollution de l'air ...